

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 20 novembre 2018

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### ----- Débat d'orientation budgétaire 2019

**Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès relative au débat d'orientation budgétaire 2019 et modifié le plan de réforme de la gestion des finances publiques.**

Le débat d'orientation budgétaire 2019 est constitué d'une analyse des évolutions économiques et de la stratégie budgétaire prévue ainsi que d'une évaluation à moyen terme des ressources et des charges de la Nouvelle-Calédonie.

#### Les leviers de croissance prioritaires du gouvernement

En 2018, le gouvernement a souhaité soutenir plus particulièrement l'essor économique de certains secteurs.

**Le tourisme** : deuxième secteur après le nickel et levier de rééquilibrage économique. Le nombre de touristes a progressé de 12 % en cinq ans, celui des croisiéristes de 28 %. Rappelons qu'en mars dernier, le gouvernement a arrêté la stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025. Une fiscalité nouvelle portant sur les meublés de tourisme ainsi que sur les croisières effectuées en Nouvelle-Calédonie par des structures étrangères sera également proposée afin de concourir au développement de l'industrie touristique.

**L'agriculture** : depuis 2015, le gouvernement a déployé plusieurs mesures en faveur du développement de l'agriculture afin d'augmenter les volumes pour subvenir à nos besoins : l'officialisation des signes de qualité, l'évolution de la législation sur les produits phytosanitaires, le sauvetage d'établissements publics à travers la réforme de la TSPA, l'encouragement à la signature de baux ruraux sur foncier privé, l'exonération totale des droits de succession jusque-là proportionnels à la superficie de l'exploitation, l'encadrement de la profession de vétérinaire, la création de l'Agence rurale ou encore la mise en route d'un véritable schéma de l'eau. Le taux de couverture alimentaire était de 14 % en 2014, il s'élève à 18 % en 2018. Globalement, le secteur agricole est en augmentation de 2,3 % par rapport à 2015 et de 11 % par rapport à 2012. L'Agence rurale doit permettre d'atteindre l'objectif de 30 % en 2025.

**L'énergie** : suite à l'adoption du Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) en juin 2016, un panel de textes et de réglementations a été lancé par le gouvernement pour assurer le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Calédonie. La production installée d'énergie renouvelable a ainsi progressé de 94 000 KW au cours de 5 dernières années. En 2017, 12 projets répartis dans toutes les provinces ont été autorisés par le gouvernement pour un

investissement de 13,466 milliards de francs. D'autres projets seront agréés avant la fin de l'année 2018.

**La recherche et l'innovation** : le gouvernement a apporté son soutien au consortium de la recherche en Nouvelle-Calédonie (CRESICA), ainsi qu'aux clusters d'entreprises, toutes filières confondues. Le gouvernement a également augmenté les moyens de l'incubateur et accélérateur d'entreprises mis en place depuis 2014 afin de favoriser l'émergence de start-ups créées par de jeunes docteurs de l'université et par des entrepreneurs innovants. Vingt start-ups sont actuellement accompagnées. Huit de plus sont prévues pour 2019.

**L'économie bleue** : la Nouvelle-Calédonie possède la deuxième plus vaste zone économique exclusive (ZEE) de l'Outre-mer français, avec ses 1,4 million de km<sup>2</sup>, mais elle reste sous-exploitée. C'est pourquoi le gouvernement calédonien s'est engagé, en 2017, avec les professionnels du secteur et les organismes de recherche dans le programme national « Territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA) pour faire de la préservation de la biodiversité un moteur de croissance dans le Pacifique. Si le projet calédonien TIGA est retenu, 4 milliards de francs pourraient être affectés aux actions retenues. La Nouvelle-Calédonie entend dans tous les cas développer la recherche consacrée à une meilleure connaissance du parc pour sa protection et sa valorisation (création d'un GIP pour le parc et d'un consortium pour TIGA).

**La baisse des prix** : l'instauration de la TGC au 1<sup>er</sup> octobre 2018 a visé à améliorer la compétitivité des entreprises et à faire baisser les prix à la consommation. L'indice des prix à la consommation publié par l'ISEE pour le mois d'octobre traduit une baisse des prix des produits alimentaires hors boissons de 4,9 % depuis avril 2018 (date qui sert de référence pour la réglementation des prix et des marges liées à cette nouvelle taxe). À titre d'exemple, le prix des légumes a baissé de 24,6 % ; du poisson de 6,5% ; du lait, du fromage et des œufs de 3,3 % ; du pain et des céréales de 3,5 %, du sucre, des confitures, du chocolat, des confiseries et produits glacés de 1,8 %. De même, le prix des pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels a baissé de 6,2 % ; les équipements audiovisuels, photographiques et informatiques de 2,4 %. Le mois de novembre devrait confirmer et accentuer ces évolutions à la baisse.

**L'économie numérique** : le gouvernement souhaite accélérer la transformation numérique du territoire, notamment en soutenant l'innovation, la création d'entreprises et la production de services à forte valeur ajoutée.

**Le secteur du BTP** : Depuis 2016, des mesures et des efforts publics en continu ont été déployés pour soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur du BTP (défiscalisation en faveur du logement intermédiaire, modification du dispositif prêt à taux zéro en 2016, mesures du PULSE en 2016, déduction des intérêts d'emprunt dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, aide fiscale à l'investissement outre-mer prolongée jusqu'en 2025, TGC à 6 %). **Afin d'assurer une relance rapide de l'activité du BTP, des mesures seront mises en œuvre avant la fin de l'année 2018 :**

1. **des mesures fiscales** pour favoriser la construction de logements neufs devraient être soumises au vote du Congrès avant la fin de l'année (réduction des droits d'enregistrement, orientation du PTZ vers la construction de logements neufs dans le Grand Nouméa, hausse de la déductibilité des intérêts d'emprunts, prorogation d'exonération des revenus locatifs pour 3 ans).
2. Pour assurer le soutien aux investissements et aux grands chantiers, **la commande publique s'est fixé un objectif supérieur à 50 milliards d'investissements publics par an** sur la

période 2019-2021. En parallèle, la réforme des marchés publics doit permettre de rendre les appels d'offres et l'exécution des marchés plus fluides.

3. une loi du pays relative aux **contrats de construction d'une maison individuelle sera également proposée au Congrès.**

## Une économie qui repart à la hausse

---

Le ralentissement de la croissance calédonienne amorcé depuis 2012 s'est accéléré en 2015 avec la chute des cours du nickel. Depuis ce point bas, l'économie semble repartir grâce au redressement du nickel et aux réformes structurelles mises en place par la Nouvelle-Calédonie.

**C'est ce que confirment l'indicateur du climat des affaires, le net redressement de la balance commerciale, l'amélioration de l'emploi, la reprise des crédits à la consommation et à l'habitat des ménages.**

> Selon le rapport d'octobre 2018 du cabinet SYNDEX commandé par le Conseil du dialogue social (CDS) relatif à la conjoncture générale de la Nouvelle-Calédonie, la croissance de 2018 et 2019 devrait s'établir respectivement à 2 et 3 %.

> Selon le bulletin de conjoncture du 2e trimestre 2018, l'emploi est en légère hausse de 0,2 % par rapport au trimestre précédent. L'emploi dans le secteur public progresse de 0,8 % et l'emploi dans le secteur privé se stabilise. Cette stabilité de l'emploi dans le secteur privé masque néanmoins des hausses respectives de 0,6 % et 0,4 % dans les secteurs du commerce et de l'industrie. Un seul secteur ne s'inscrit pas dans cette tendance, le BTP qui n'a pas retrouvé ses 100 milliards de commande publique et privée.

## Les orientations budgétaires 2019 de la Nouvelle-Calédonie

---

- **En 2019, les recettes fiscales devraient progresser de 4,3 %**, boostées notamment par des recettes provenant du secteur de la mine et de la métallurgie. À noter toutefois une baisse de rendement prévue sur la TAT3S, d'environ 2,3 milliards de francs, suite à la diminution constatée des consommations d'alcool sur les dix premiers mois de l'année 2018 (baisse des importations de 50 % pour les alcools forts et de 30 % pour les bières, vins et cidres). Ce qui permet d'affirmer que la hausse de la TAT3S a eu l'impact attendu par rapport à l'objectif de santé publique que le gouvernement s'était fixé.
- **La véritable politique de rigueur budgétaire** entamée dès 2015 sera poursuivie en 2019 (entre 2014 et 2018, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 17 %). Les dépenses liées aux charges de personnel resteront stables en 2019, sans création de nouveau poste. Près d'une vingtaine de postes inscrits au budget et non pourvus par des recrutements seront également supprimés.

- **Les dépenses d'investissement 2019 sont maintenues à hauteur de 9 milliards de francs**, un niveau suffisamment élevé pour soutenir le secteur du BTP.
- **Les subventions aux associations et établissements publics se stabiliseront**, avec une légère reprise de l'ordre de 2 % en moyenne.

Dans ce contexte, **le budget 2019 pourra se passer de prélèvements exceptionnels**. Pour rappel, en 2018, l'Office des postes et des télécommunications (OPT-NC) avait été prélevé de 4 milliards de francs et le Port autonome (PANC) de 363 millions de francs.

\*            \*  
              \*